

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3071

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Biennale de la danse 2012 - Attribution d'une subvention à l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dite la Biennale de Lyon**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité**

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3071**

commission principale : développement économique

objet : **Biennale de la danse 2012 - Attribution d'une subvention à l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dite la Biennale de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dite "la Biennale de Lyon", de type loi 1901, a pour objet la création et l'organisation, à Lyon, de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. Elle a pour objet complémentaire d'organiser, produire et animer, à Lyon et dans toute la région Rhône-Alpes, toute manifestation artistique d'envergure internationale susceptible de conforter l'image de ces 2 manifestations.

L'association est ainsi en charge de l'organisation de la Biennale de la danse qui sera organisée à Lyon en 2012 et elle sollicite le soutien de la Communauté urbaine de Lyon dans ce cadre.

a) - Objectifs

Depuis le 1^{er} janvier 2005, date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004, la Communauté urbaine dispose de la compétence pour le soutien à de grandes manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération et à la Biennale de la danse en particulier.

Les 5 objectifs majeurs recherchés par la Communauté urbaine dans le cadre de sa politique événementielle culturelle sont les suivants :

- offrir des manifestations artistiques de qualité partagées par le plus grand nombre d'habitants,
- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance au pôle métropolitain,
- favoriser le rayonnement national et international de la métropole en développant une image de dynamisme et de modernité.
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de la précédente édition (2010) et bilan

Par délibération n° 2010-1555 du 28 juin 2010, le Conseil de communauté a procédé à l'attribution d'une subvention de 2 440 000 € à l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour la Biennale de la danse 2010. De manière complémentaire, dans le cadre de la promotion de la Communauté urbaine comme métropole d'événements, plusieurs actions visant à accroître la visibilité de la manifestation ont été financées directement par la Communauté urbaine pour 100 000 € environ.

L'édition de 2010 - "Encore" - a été marquée par des confirmations et des révélations.

Avec près de 97 000 entrées dans les salles (12 % de plus qu'en 2008) et 300 000 spectateurs pour le défilé, cette édition a bénéficié d'un traitement médiatique français et international élogieux.

Pendant 25 jours, 38 compagnies ont proposé 174 représentations (dont 9 dans l'espace public) offrant au total 106 000 places. Le soutien à la création artistique a été confirmé par la programmation de 17 créations et 17 premières mondiales ont été proposées. Parmi les créations, plusieurs ont réellement triomphé : Maguy Marin, Mourad Merzouki, Angelin Preljocaj, Michaël le Mer, Denis Plassard, Annick Charlot, etc.

Les spectacles ont été proposés dans 10 Communes de l'agglomération : Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Irigny, Lyon, Rillieux la Pape, Vénissieux, Villeurbanne, Oullins et Vaulx en Velin pour la première fois, confirmant le mouvement d'irrigation croissante du territoire. Parallèlement, 2 villes de l'aire métropolitaine ont été associées (Saint Etienne et Villefranche sur Saône).

Le défilé s'est déroulé sur son itinéraire habituel entre les places des Terreaux et Bellecour, avec près de 300 000 spectateurs qui ont encouragé 14 groupes de danseurs amateurs (4 500 personnes) et 3 groupes professionnels (en ouverture, en pointillés et en final). Le final a réuni 30 danseurs devant 10 000 spectateurs. La préparation du défilé a mobilisé des opérateurs de 12 Communes de la Communauté urbaine de Lyon (Bron, Décines Charpieu, Lyon, Rillieux la Pape, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, La Mulatière, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne) et 4 partenaires régionaux (L'Isle d'Abeau, Roanne, Saint Etienne, la Drôme). Au total, les participants sont issus de plus de 500 Communes de la région Rhône-Alpes.

Lors de cette édition, de nouvelles opérations participatives ont été proposées au public tout au long de la Biennale telles que le Flashmob (500 personnes ont dansé place Charles Béraudier), la performance Tête de tulle (550 photos postées) et le concours photos du défilé (1 600 photos).

Comme en 2008, un espace d'échanges et de rencontres a été ouvert pendant toute la durée du festival, au Palais du Commerce, en vue de favoriser les échanges entre acteurs du secteur chorégraphique et avec le public. Un café-danse a permis à chacun de se plonger au cœur du festival, de croiser les artistes et de partager des moments de convivialité.

La Biennale confirme sa place d'événement référent auprès des professionnels du monde de la danse avec 954 professionnels (600 étaient présents en 2008), ceci notamment grâce à l'essor de la manifestation "focus danse" qui a rassemblé 556 professionnels à Lyon pour 4 jours de spectacles et de rencontres avec les programmeurs du monde entier.

Le retentissement médiatique local, national et international est toujours important. Pour cette édition, le nombre de journalistes a certes diminué (265 en 2008 et 216 en 2010) mais les retombées presse ont significativement augmenté (1 040 en 2008 et 1 400 en 2010). La Biennale a donné lieu à plus de 91 sujets à la télévision et 140 sujets radio.

Le monde économique s'est mobilisé de façon importante avec un mécénat en augmentation de 27 % (1 290 000 € en 2008 et 1 608 000 € en 2010) et ce, dans une période où le mécénat culturel des entreprises a plutôt chuté au niveau national. Le nombre de partenaires est passé de 18 en 2008 à 28 en 2010.

Sur la base de ce bilan, la Communauté urbaine souhaite poursuivre son soutien à la Biennale de la danse en cohérence avec les 5 objectifs prioritaires de sa politique événementielle culturelle de dimension internationale.

c) - Le programme d'actions pour la biennale de 2012 et le plan de financement prévisionnel

L'édition 2012 constituera la première Biennale pour Dominique Hervieu, nouvelle directrice artistique. Les objectifs partagés avec la Communauté urbaine pour cette édition portent sur :

- le renforcement de l'excellence artistique de la manifestation et le soutien aux créations,
- le développement de l'esprit de festival avec une densité accrue d'actions diversifiées,
- la multiplication d'actions en lien avec les amateurs,
- la diffusion de la manifestation sur le territoire du pôle métropolitain et l'accroissement du rayonnement au niveau national,
- le renouvellement des publics.

Le renforcement de l'excellence artistique de la manifestation

Pour répondre à cet enjeu et attirer des chorégraphes renommés qui rendront la Biennale encore plus visible et ambitieuse, l'association sera en mesure, pour la première fois de proposer un dispositif de "fabrique made in Lyon". Ce dispositif doit permettre d'attirer, grâce à un partenariat avec les responsables des équipements culturels du territoire, 8 compagnies en résidence artistique durant des périodes de 2 semaines

(Lyon, Décines Charpieu et Villeurbanne). L'équipe artistique accueillie ouvrira ses portes pour échanger avec le public sur le travail en cours.

Au-delà de ces résidences, la Biennale accueillera pendant 18 jours 37 compagnies qui proposeront 158 représentations (dont 16 dans l'espace public) offrant au total une jauge globale de 86 000 places : 19 créations et 15 premières mondiales seront proposées.

Le développement de l'esprit de festival avec une densité accrue d'actions diversifiées

Afin de lui donner plus d'impact, la Biennale sera resserrée sur 3 semaines et se déroulera sur 18 jours, du 13 septembre au 30 septembre 2012. 3 week-ends très contrastés proposeront des rendez-vous festifs et participatifs : le défilé ouvrira la Biennale, le deuxième week-end sera celui de focus-danse spécialement organisé pour les professionnels et le troisième week-end s'articulera autour du hip hop japonais.

Des rendez-vous réflexifs avec des artistes seront conduits par des personnalités du monde de l'art dans des formats renouvelés. Il s'agit, par des débats, des publications ou le site internet de la Biennale de donner au public une place centrale dans le débat sur la création contemporaine.

Plusieurs moments de rassemblement conviviaux et festifs sont prévus : des "after" aux Subsistances, des cours de danse place des Terreaux, un flashmob, un Battle hip hop pour enfants, un concours photos, un week-end familles, le café danse au palais de la Bourse, de nombreuses rencontres avec des artistes en résidence à Lyon et de tous les artistes pendant la Biennale après les spectacles.

La multiplication des actions en lien avec les amateurs

Afin de donner la possibilité à un plus grand nombre de personnes de participer à la Biennale, comme acteur et/ou comme spectateur, l'ouverture de l'emblématique défilé "Entre ciel et terre" et/ou la clôture aux "cinébals" seront réservées aux amateurs.

Pour renouveler l'intérêt et l'univers artistique du défilé, celui-ci s'ouvrira à un autre art ou une autre pratique, renouvelés chaque fois. Pour 2012, au-delà des 3 900 danseurs amateurs prévus dans 12 groupes, le défilé accueillera les modes urbains de déplacements roulants et spécialement 900 rollers qui seront recrutés sur l'ensemble du territoire ; plus de 20 artistes accompagneront le défilé.

De plus, afin de permettre à de nombreux spectateurs et participants au défilé d'être en contact avec une création chorégraphique de haut niveau, une œuvre de 15 minutes sera spécialement créée par Mourad Merzouki, sur la place Bellecour.

Dans les 5 cinébals, le public sera invité à détourner et réinventer des scènes de danse mythiques issues du patrimoine cinématographique choisies par Thierry Frémaux, créant ainsi un lien avec le Festival Lumière qui démarrera 15 jours plus tard. Enfin, près de 2 000 ambassadeurs seront mobilisés pour permettre au public d'interpréter, dans les 5 cinébals programmés pendant la Biennale, des versions simplifiées des scènes de cinéma.

La diffusion de la manifestation sur le pôle métropolitain et le rayonnement au niveau national et international

Les 3 territoires partenaires de la Communauté urbaine de Lyon au sein du pôle métropolitain seront associés à cette édition : des habitants de l'agglomération de Saint Etienne et de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) participeront au défilé et 2 spectacles seront accueillis à l'opéra de Saint Etienne et au théâtre du Vellein à Villefontaine (CAPI).

Par ailleurs, la Biennale participera à la soirée d'ouverture de "Jazz à Vienne", en animant une "flash mob" et un bal en liaison avec les habitants de Vienne et les spectateurs du théâtre antique.

Enfin, les 3 agglomérations partenaires se sont engagées à communiquer largement sur la manifestation auprès de leurs habitants par le biais des médias dont ils disposent (site internet, magazine, office du tourisme, affichage, etc.). De nouvelles actions en lien avec l'office du tourisme seront parallèlement développées.

Le processus de renouvellement des publics

Sur la cible particulière du public jeune, et dans le but d'accroître sa participation, un tarif réduit de 50 % sera proposé aux moins de 26 ans.

Le budget prévisionnel de la manifestation

Le budget réalisé de 2010 ainsi que le budget prévisionnel de 2012 sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Produits	Total Coût HT (€)		Charges	Total Coût HT (€)	
	rappel 2010	prévisionnel 2012		rappel 2010	prévisionnel 2012
Communauté urbaine	2 440 000	2 740 000	spectacles - événements	3 157 000	2 783 000
Etat	845 000	897 000	projet amateurs/coordination défilé	854 000	1 127 000
Région Rhône-Alpes	828 000	915 000	communication/presse	1 105 000	948 000
Département	583 000		publics/action culturelle	590 000	672 000
ressources propres	1 901 000	1 649 000	partenariats et soirées privées	237 000	318 000
mécénat/échanges marchandises	1 691 000	1 915 000	services généraux/taxes sur les salaires	931 000	1 001 000
produits exceptionnels		227 000	locaux/équipements/technique	1 099 000	1 133 000
			versements de droits d'entrées	315 000	349 000
Total HT	8 288 000	8 343 000	Total HT	8 288 000	8 343 000

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 2 740 000 €, soit une augmentation de 300 000 € par rapport à la manifestation de 2010, prenant en compte les inflexions données à la programmation en réponse aux orientations de la Communauté urbaine et les actions nouvellement proposées qui en découlent.

Concernant l'évolution des recettes par rapport à l'édition 2010, le retrait du Conseil général du Rhône ainsi que la diminution des recettes de billetterie due à une baisse de la jauge, soit au total près de 800 000 €, sont compensées par un accroissement des subventions des 3 autres partenaires publics (environ 450 000 €), par du mécénat supplémentaire (224 000 €) et l'affectation d'un produit exceptionnel de 227 000 €. On notera que le milieu économique poursuit sa mobilisation à travers l'augmentation du mécénat, performance à souligner dans un contexte économique difficile.

Concernant l'évolution des charges, une nouvelle répartition des dépenses est proposée entre ce qui relève des spectacles (en baisse de 274 000 €) au profit des actions menées avec les amateurs et spécialement le défilé (en hausse de 273 000 €).

Pour mémoire, suivant l'avis de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 18 juin 2004, à compter de la date du transfert, un montant de 1 469 073 € est imputé annuellement sur l'attribution de compensation versée à la Ville de Lyon par la Communauté urbaine, au titre du transfert de la compétence du soutien financier aux biennales.

La convention de subvention à signer avec l'association comprend une grille d'indicateurs élaborés pour l'évaluation de la manifestation au regard des objectifs généraux fixés par la Communauté urbaine ainsi que les inflexions souhaitées pour 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 740 000 € au profit de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dans le cadre de la Biennale de la danse qui se déroulera du 13 au 30 septembre 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 311 - opération n° 0P02O0939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.